



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 49498

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation des infirmiers au regard de leur demande, déjà ancienne, de création d'un ordre national. La création d'un tel ordre, comme il en existe dans les autres branches de la filière médicale et dans la plupart des pays voisins, outre le fait de rassembler l'ensemble de ces professionnels, la filière la plus nombreuse parmi les professions de santé, contribuerait à garantir des prestations de qualité aux populations en contrôlant la formulation et l'application des règles déontologiques et en contribuant à la formation professionnelle continue. De nombreux députés et sénateurs se sont déjà prononcés favorablement sur ce dossier. Ainsi le Sénat a pu étudier une proposition de loi en ce sens. De même, une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale en juin 1996. Il lui demande de lui préciser les intentions du gouvernement en matière de création d'un ordre national de la profession infirmière, les raisons qui s'opposeraient, le cas échéant, à sa création et les délais dans lesquels le Gouvernement entend saisir le Parlement d'un texte concret prévoyant la création de cet ordre.

Données clés

Auteur : [M. Cardo Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49498

Rubrique : Infirmiers et infirmières

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1302